

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les premières demandes sont accompagnées »

les mots :

« la première demande est accompagnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.